

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 10 avril 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts d'au moins un des Fonds Commun de Placement mentionnés en annexe 1 « Liste des FCP concernés » (ci-après les « **FCP** »), gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (ci-après la « **Société de gestion** ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente que la Société de gestion a décidé d'apporter les modifications suivantes aux FCP.

1. Mise à jour de la définition du risque de liquidité

Conformément à la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2009/65/EC (concernant les OPCVM) et la directive 2011/61/EU (concernant les FIA), un FCP doit disposer d'au moins deux outils appropriés de gestion de la liquidité. La Société de gestion ayant déjà mis en place ces mécanismes, la définition du risque de liquidité des FCP a été ajustée en conséquence, tenant compte de ces outils existants.

2. Modification de la méthodologie de sélectivité au sein de la stratégie d'investissement

Nous vous informons que la stratégie d'investissement des FCP a été mise à jour afin de clarifier la méthodologie de sélectivité appliquée par la Société de gestion, en précisant que celle-ci consiste à éliminer au moins 30% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement sur la base d'une combinaison des exclusions d'investissement responsable applicables au FCP, et de leurs scores « E ODD » (Environnemental), correspondant aux scores sur les Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies avec un focus sur les sujets environnementaux, et/ou de leurs objectifs de décarbonisation, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

Ces modifications prendront effet le 16 avril 2026.

3. Changement de noms de certaines entités

Les entités suivantes ont été renommées comme suit dans le prospectus des FCP concernés :

Nom actuel de l'entité	Nouveau nom de l'entité
AXA Investment Managers GS Limited	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Dealing Services UK Limited
AXA Investment Managers UK	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (UK) Limited

Ces changements de noms des entités susmentionnées n'auront aucun impact pour les FCP concernés ou ses porteurs de parts et il n'y aura pas de changement de la structure ou des missions actuelles exercées par ces entités pour les FCP concernés.

Ces changements de noms prendront effet le 30 novembre 2026.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable
investor for a
changing world

Les autres caractéristiques des FCP demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'auront aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) de votre FCP.

La documentation réglementaire actualisée des FCP (DIC, prospectus, statuts, annexe précontractuelle) est disponible sur le site internet : <https://funds.axa-im.com/>, ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou distributeur sur vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable
investor for a
changing world

Annexe 1 : Liste des FCP concernés

AXA ACT CARBON OFFSET EQUITY QI

AXA ACT CARBON OFFSET EUROBLOC EQUITY QI



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable
investor for a
changing world